



L'assurance d'être bien chez soi !

L'Assurance Habitation GFA est un contrat personnalisable résolument tourné vers vos nouveaux besoins, notamment en terme de développement durable !

Une solution dédiée à vos besoins particuliers !

GARANTIE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Vos gestes pour la planète comptent !

Parce que prendre soin de notre planète nécessite une assurance de qualité, notre garantie « Développement Durable » couvre les dommages causés à vos panneaux photovoltaïques et à vos récupérateurs d'eau !

GARANTIE OBJETS DE LOISIRS



Protégez vos objets de loisirs où que vous soyez !

La garantie « Objets de loisirs » couvre les dommages causés en tous lieux à vos objets de loisirs* tels que les appareils photos, les vélos, les instruments de musique ou les équipements sportifs.

GARANTIE TABLE ET CHAMBRES D'HÔTES



Une garantie dédiée aux particuliers

En tant que particulier bénéficiez de la responsabilité civile pour votre activité de table et/ou chambres d'hôtes exercée sur votre lieu d'habitation.

ASSISTANCE CONFORT

La garantie « Assistance confort » est une garantie incluse dans le socle des garanties essentielles. Quelques exemples :

Au domicile :

- En cas de sinistre (ex: hébergement à l'hôtel, frais de première nécessité, gardiennage, aide ménagère...)
- Vie quotidienne (ex: dépannage serrurerie)
- Problème de santé (ex: livraison de médicament, garde d'enfant si hospitalisation ou décès...)
- Garde d'enfant malade

A l'étranger

- Rapatriement
- Remboursement complémentaires frais médicaux
- Retour d'un accompagnant
- En cas de décès (transport de corps, frais de cercueil)
- Poursuites judiciaires (ex: avance de caution pénale, honoraires d'avocat)

Déménagement

- Mise en relation avec un déménageur
- Location d'un véhicule utilitaire ou remboursement de facture

Garanties

Incendie, explosions et évènements assimilés	☒
Tempêtes, Ouragans, Cyclones	☒
Dégâts des eaux	☒
Catastrophes Naturelles	☒
Attentat ou acte de terrorisme	☒
Assistance confort	☒
Catastrophes technologiques	☒
Bris de glace	☒
Responsabilité civile - Vie privée	☒
Responsabilité civile – Occupant	☒
Défense pénale et recours suite à accident	☒
Séjour-Voyage	☐
Dommmages aux appareils électriques	☐
Piscine	☐
Vol et vandalisme - détériorations immobilières	☐
Vol et vandalisme - dommages mobiliers	☐
Responsabilité civile divers	☐
Assurance scolaire	☐
Rééquipement à neuf	☐
Protection Juridique	☐
Perte d'eau	☐
Installations extérieures	☐
Développement durable	☐
Inondation	☐
Objets de loisirs	☐
Matériel informatique	☐
Vol sur la personne	☐
Perte de denrées alimentaires	☐
Responsabilité civile chambre d'hôte	☐
Responsabilité civile table d'hôte	☐

☒ Inclus

☐ En option

Si vous imprimez ce document pensez à le trier !



L'Assurance Habitation GFA MRH- Août 2024-Istock

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

GFA Caraïbes, Société Anonyme au capital de 6 839 360 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro B 381 324 912. N° d'identification unique ADEME : FR370188_03GELB. Filiale de Generali France, Société appartenant au Groupe Generali, immatriculée sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026. Siège social : Imm. La Levée, 104/106 bd Général de Gaulle - 97200 Fort de France



**GFA
CARAÏBES**